AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE : En application de l'arrete prefectoral du 14 mars 2025, il sera procede a une enquete publique relative au projet de creation d'une zone agricole protegee (ZAP) sur le territoire des communes de Boigny-sur-Bionne et Marigny-les-Usages.

DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE : QUARANTE JOURS CONSECUTIFS, DU LUNDI 5 MAI 2025 A 9H00 AU VENDREDI 13 JUIN 2025 JUSQU'A 17H00 INCLUS.

LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE, SERA DEPOSE, SUR SUPPORTS PAPIER ET NUMERIQUE, EN MAIRIES DE BOIGNY-SUR-BIONNE (3 RUE DE VERDUN, 45760 BOIGNY-SUR-BIONNE) ET MARIGNY-LES-USAGES (PLACE DE L'EGLISE, 45760 MARIGNY-LES-USAGES), SIEGES DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET AU SIEGE D'ORLEANS METROPOLE (5 PLACE 6 JUIN 1944 45000 ORLEANS), OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE DES BUREAUX CI-APRES :

EN MAIRIE DE BOIGNY-SUR-BIONNE:

- LE LUNDI, LE MERCREDI ET LE VENDREDI DE 9H00 A 12H00 ET DE 14H00-17H00
- LE MARDI ET LE JEUDI DE 14H00 A 17H00
- FERMETURE LE SAMEDI.

EN MAIRIE DE MARIGNY-LES-USAGES :

- LE LUNDI, LE MERCREDI, LE VENDREDI MATIN DE 8H30 A 12H30
- LE MARDI ET LE JEUDI APRES-MIDI DE 15H00 A 18H30
- FERMETURE LE SAMEDI.

AU SIEGE D'ORLEANS METROPOLE :

- LE LUNDI, LE MARDI, LE MERCREDI, JEUDI DE 8H30 A 12H00 ET DE 13H30 A 17H30
- LE VENDREDI DE 8H30 A 12H00 ET DE 13H30 A 17H00

Conformement aux dispositions de l'article L.123-12 du code de l'environnement, un acces gratuit au dossier d'enquete publique sera egalement garanti, pendant la duree de l'enquete publique, par un poste informatique, en mairies de Boigny-sur-Bionne et Marigny-les-Usages, aux jours et horaires d'ouverture au public susvises.

CE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE SERA EGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET: https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir ET SUR LE SITE INTERNET D'ORLEANS METROPOLE: https://www.orleans-metropole.fr

LE PUBLIC POURRA SOLLICITER DES INFORMATIONS SUR LE PROJET CONSIDERE AUPRES DE LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'EMPLOI, DE L'INNOVATION ET DE L'AGRICULTURE D'ORLEANS METROPOLE (TELEPHONE : 06.07.13.03.81, COURRIEL : FANNY.WEISS@ORLEANS-METROPOLE.FR).

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR : Afin de recevoir les observations du public, M. Francis LAURENT, designe en qualite de commissaire enqueteur par le tribunal administratif d'ORLEANS, siegera les jours et heures suivants :

- LUNDI 5 MAI 2025 DE 9H00 A 12H00 EN MAIRIE DE MARIGNY-LES-USAGES,
- LUNDI 12 MAI 2025 DE 9H00 A 12H00 EN MAIRIE DE BOIGNY-SUR-BIONNE,
- MARDI 3 JUIN 2025 DE 15H00 A 18H00 EN MAIRIE DE MARIGNY-LES-USAGES,
- VENDREDI 13 JUIN 2025 DE 14H00 A 17H00 EN MAIRIE DE BOIGNY-SUR-BIONNE.

M. Bruno SIDOLI est designe en qualite de commissaire enqueteur suppleant par le tribunal administratif d'ORLEANS pour conduire ladite enquete publique en cas d'empechement de M. Francis LAURENT.

PENDANT TOUTE LA DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE, LE PUBLIC POURRA EGALEMENT FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- SUR LES REGISTRES D'ENQUETE PUBLIQUE OUVERT A CET EFFET, PARAPHE PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR ET DEPOSE EN MAIRIES DE BOIGNY-SUR-BIONNE ET DE MARIGNY-LES-USAGES ET AU SIEGE D'ORLEANS METROPOLE ;
- PAR COURRIER POSTAL, A L'ATTENTION DE M. LE COMMISSAIRE ENQUETEUR, ADRESSE AUX MAIRIES DE BOIGNY-SUR-BIONNE ET DE MARIGNY-LES-USAGES, AFIN QU'ELLES SOIENT ANNEXEES AUX REGISTRES D'ENQUETE PUBLIQUE DEPOSES DANS CES MAIRIES ;
- PAR VOIE ELECTRONIQUE A L'ADRESSE DE MESSAGERIE SUIVANTE : pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr en precisant l'objet de l'enquete publique : « PROJET DE CREATION D'UNE ZAP A BOIGNY-SUR-BIONNE ET MARIGNY-LES-USAGES ».

Les observations formulées par le public par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret dans les meilleurs délais.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN A COMPTER DE LA CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE, EN MAIRIES DE BOIGNY-SUR-BIONNE ET DE MARIGNY-LES-USAGES, AU SIEGE D'ORLEANS METROPOLE ET A LA PREFECTURE DU LOIRET (DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE, BUREAU DU CONTROLE DE LEGALITE ET DU CONSEIL JURIDIQUE) ET PUBLIES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET : https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-closes ET SUR LE SITE INTERNET D'ORLEANS METROPOLE : https://www.orleans-metropole.fr

AU TERME DE LA PROCEDURE REGLEMENTAIRE, LE PROJET DE CREATION DE ZAP SERA SOUMIS A L'AVIS DU CONSEIL METROPOLITAIN D'ORLEANS METROPOLE.

APRES RECEPTION DE CET AVIS, LA PREFETE STATUERA PAR ARRETE SUR LE PROJET DE CREATION DE ZAP SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BOIGNY-SUR-BIONNE ET MARIGNY-LES-USAGES.